

Rapport du conseil d'administration de la Chambre de commerce suisse en France présenté à l'Assemblée générale du 29 mai 1926

Autor(en): **Courvoisier, J.-L.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France**

Band (Jahr): - **(1926)**

Heft 70

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-889664>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

SIÈGE SOCIAL : 61, AVENUE VICTOR-EMMANUEL III

PARIS (8°)

BULLETIN MENSUEL

MAI 1926

Le Numéro: 2 f. 50 (Français)

Abonnement: 25 f. (Français)

Numéro 70

PRÉSIDENT D'HONNEUR: M. ALPHONSE DUNANT, MINISTRE DE SUISSE EN FRANCE

PRÉSIDENT: M. J.-L. COURVOISIER

VICE-PRÉSIDENT: M. AUGUSTE DUPLAN

TRÉSORIER: M. CH. COURVOISIER-BERTHOUD

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL: M. MAURICE TREMBLEY

Rapport du Conseil d'Administration de la Chambre de Commerce suisse en France présenté à l'Assemblée générale du 29 mai 1926

MONSIEUR LE MINISTRE,

MESSIEURS,

Il y a un an, jetant un coup d'œil d'ensemble sur la situation de la Suisse, nous remarquons que notre pays paraissait en voie de sortir enfin des graves difficultés économiques avec lesquelles il avait été aux prises pendant tant d'années. Nous avons cru apercevoir, en 1924, les signes avant-coureurs d'une ère meilleure. Peut-être étions-nous un peu trop optimistes. Aujourd'hui, en effet, nous devons constater que si l'année 1925 a paru apporter à l'Europe des promesses encore fragiles d'apaisement politique et d'équilibre économique, elle n'a été à tout prendre, pour la Suisse, ni meilleure, ni pire que l'année 1924.

Nous pouvons nous féliciter d'avoir, en compagnie de quelques autres pays, reconquis la parité or de notre change; mais nous sommes bien obligés de constater que nos industries nationales, dont la prospérité dépend pour une si large part de l'exportation, ont continué à souffrir de l'instabilité des changes.

Il nous est permis, sans doute, de concevoir quelque fierté en considérant nos finances nationales qui sont en voie de retrouver un état d'équilibre que quelques pays nous envient; mais nous serions tentés d'envier, à notre tour, l'activité économique et la prospérité commerciale qui règnent dans d'autres pays dont les finances publiques sont moins bien équilibrées que les nôtres.

Notre Commerce Extérieur

La valeur totale de notre commerce extérieur, qui avait été de 4 milliards 574 millions de francs suisses en 1924, s'est élevée, en 1925, à 4 milliards 693 millions.

Nos importations totales ont passé de 2 milliards 504 millions en 1924, à 2 milliards 634 millions en 1925. Quant à nos exportations qui de 1923 à 1924 s'étaient élevées de 261 millions, ou de 10 %, elles ont enregistré, en 1925, un recul de 31 millions. Leur total de 2 milliards 39 millions nous a donc laissé une balance déficitaire de 595 millions de francs suisses, soit 22,2 %. Fort heureusement, la balance invisible que constituent pour nous le tourisme, les affaires d'assurances et les opérations bancaires internationales, a rétabli l'équilibre de nos échanges avec l'extérieur.

Notre Commerce avec la France

Le total de notre commerce spécial avec la France, qui avait été de 660 millions de francs suisses en 1924, a dépassé 671 millions en 1925. En 1924, nous avons importé pour 454 millions de francs suisses de marchandises françaises. En 1925 pour 499 millions, soit une augmentation de 45 millions. En revanche, nos exportations en France qui déjà n'avaient atteint que 206 millions de francs suisses en 1924, sont tombées, en 1925, à 172 millions.

La balance déficitaire de notre commerce avec la France qui avait été de 248 millions de francs suisses en 1924, s'est élevée en 1925, jusqu'à 327 millions. Elle s'est donc aggravée de 79 millions en un an et tout indique, malheureusement, que la nouvelle dépréciation du franc français, dans les premiers mois de l'année courante, en surélevant encore la barrière qui s'oppose à nos exportations, aggravera encore le déficit déjà alarmant de nos échanges avec la France.

Si, par surcroît, le tarif douanier français qui est à l'étude devait frapper nos produits suisses de droits plus lourds que ceux en vigueur, il ne peut pas faire de doute que nos exportations à destination de la France seraient réduites, sinon à néant, du moins à des chiffres décourageants.

Il n'y a rien que de très naturel, assurément, dans le besoin qu'éprouve la France de remplacer par un tarif nouveau le vieux tarif actuel qui, malgré de nombreux remaniements partiels, répond mal aux conditions modernes. Mais il nous sera bien permis de souhaiter que ceux qui élaborent le projet de tarif nouveau sachent se garder de toute exagération protectionniste à l'égard d'un pays qui, malgré l'exiguïté de son territoire, est aujourd'hui plus que jamais l'un des tout premiers parmi les meilleurs clients de la France.

Notre Activité

Vous n'attendez pas de nous, Messieurs, une analyse détaillée de l'activité que notre Secrétariat Général continue à déployer jour après jour, dans les domaines les plus divers. Beaucoup d'entre vous ont d'ailleurs pu se rendre compte que cette activité a véritablement pris un très grand essor.

La démonstration de l'utilité de notre Chambre de Commerce n'est plus à faire. Ceux qui ont bénéficié de ses services sont aujourd'hui très nombreux, en Suisse comme en France. Leur nombre va grandissant et leur contentement est, pour nous, un constant encouragement.

En raison de la situation difficile où se trouvent nos industries suisses d'exportation, notre Secrétariat général continue à mettre au premier rang de ses préoccupations la recherche de débouchés en France pour les produits suisses. Nous sommes heureux de pouvoir dire que malgré la barrière de plus en plus élevée que le change oppose à l'importation en France, nous avons, dans un grand nombre de cas, réussi à mettre en rapport des fabricants suisses avec de bons représentants en France et nos dossiers contiennent de nombreuses lettres dans lesquelles nos correspondants suisses nous expriment leur satisfaction et leur reconnaissance.

Nous avons sans cesse l'occasion de constater que si, en dépit du change qui les rend

coûteux, les produits suisses franchissent encore la frontière, c'est à leur qualité qu'ils en sont redevables. Nous n'hésitons pas à dire et nous ne manquerons jamais l'occasion de répéter que toute politique industrielle qui tendrait à diminuer le prix de nos produits suisses ou à augmenter leur quantité aux dépens de leur qualité, serait pour l'avenir de nos industries nationales un ennemi tout aussi dangereux que les changes et les tarifs douaniers. Le retour à la prospérité de celles de nos industries qui traversent des temps difficiles nous apparaît dans le maintien de la haute qualité qui a fait la réputation du produit suisse, beaucoup plus que dans une industrialisation intensive.

Horlogerie. — Dans le domaine particulier de l'horlogerie, que nos étroites relations avec la Chambre Suisse de l'Horlogerie et la collaboration active de notre collègue M. Gustave Brandt, nous permettent de suivre de près, nous avons été heureux de voir résolue, d'une manière à peu près satisfaisante, la question de la marque d'origine et du transit à travers la France.

Le régime du contingentement des importations d'horlogerie suisse en France a été l'objet d'un réajustement, à la suite d'une conférence qu'ont tenue à Paris les représentants de l'industrie suisse et de l'industrie française, sous la présidence de M. Elbel, alors sous-directeur des accords économiques au Ministère du Commerce, aujourd'hui directeur du *Comité d'action économique et douanière*.

L'application des lois fiscales françaises. — Dans notre dernier rapport, nous vous avons signalé qu'en vertu de l'article 44 de la loi des finances du 22 mars 1924, les étrangers résidant en France n'étaient plus admis à bénéficier, comme les citoyens français, des réductions et déductions fiscales accordées en raison des charges de famille. Un grand nombre de nos compatriotes, sévèrement atteints par cet article de loi, se sont adressés à nous et à notre Légation. A chacun d'eux, nous n'avons pas manqué de dire que notre « *Traité d'établissement* » du 23 février 1882, nous paraissait pouvoir être invoqué et au mois d'octobre 1925, nous avons eu la satisfaction de pouvoir leur annoncer que grâce aux démarches faites par notre Ministre, le Gouvernement français avait reconnu qu'en effet, notre « *Traité d'établissement* » est au nombre des traités de réciprocité auquel l'article 44 en question avait fait allusion et que, par conséquent, les citoyens suisses résidant en France continueraient à bénéficier, sur le même pied que les citoyens français des réductions et déductions fiscales dont ils avaient jusqu'ici bénéficié.

L'application des nouvelles lois fiscales votées en 1925 et au début de 1926, a soulevé des problèmes nombreux et complexes qui nous ont valu un très grand nombre de lettres et de visites. Dans la majorité des cas, notre Secrétariat Général a pu renseigner sur le champ les intéressés et leur donner d'utiles conseils. Toutefois, en présence du grand nombre de questions posées, en raison du caractère particulièrement complexe et délicat que présentaient quelques-unes de ces questions, nous avons décidé de nous assurer les conseils d'un expert en matière fiscale, M. Balay, ancien contrôleur principal spécial des impôts sur les revenus et bénéfices, a bien voulu nous apporter les lumières de son expérience.

En février dernier, c'est-à-dire à l'époque de l'année où chacun se préoccupe d'établir la déclaration annuelle de l'impôt sur le revenu, M. Balay a fait, ici même, pour nos membres, une causerie sur les obligations du contribuable étranger à l'égard du fisc français. Son exposé et les réponses qu'il a faites, ensuite, aux diverses questions qui lui furent posées, ont permis à chacun de ceux qui l'ont entendu — et ils étaient nombreux — de déterminer avec précisions ses devoirs de contribuable.

L'impôt sur le revenu n'est pas, d'ailleurs, le seul chapitre de la législation fiscale sur lequel nous ayons été consultés. La taxe sur le chiffre d'affaires, celle sur les importations et les exportations, d'autres encore, nous ont valu d'assez nombreuses demandes d'éclaircissements. Quant à la taxe spéciale sur les bénéfices de guerre, son application a provoqué de la part de quelques-uns de nos compatriotes des réclamations qu'ils nous ont signalées. Dans

plusieurs cas, nous avons été assez heureux pour aider les intéressés à obtenir une révision des exigences du fisc ou des délais dans l'exécution des poursuites dont ils étaient menacés.

La nouvelle loi qui régit les droits et obligations réciproques des propriétaires et locataires, en refusant aux étrangers certains avantages qui sont accordés aux citoyens français, en matière de prorogation de loyers, a déjà atteint très désagréablement un certain nombre de citoyens suisses auxquels leurs propriétaires ont signifié leur congé. Nous sommes convaincus que notre traité d'établissement permet à ceux de nos compatriotes qui se trouvent dans ce cas, de demander à être traités sur le même pied que les citoyens français. La loi en question réserve d'ailleurs l'application des conventions diplomatiques. Nous pensons donc qu'en attendant que le Gouvernement français ait formellement reconnu que notre traité d'établissement est applicable en l'espèce, les tribunaux français hésiteront à ordonner l'expulsion de locataires de nationalité suisse.

Foires de Lyon 1925 et 1926. — Nous nous étions préparés à participer à la Foire de Lyon du printemps 1925. Comme en 1924, nous y aurions installé un bureau de renseignements contigu à celui du Bureau suisse pour l'achat et la vente de marchandises à Zurich. Mais, en apprenant que la Section des Offices étrangers, au lieu d'être installée au rez-de-chaussée de l'immense Palais de la Foire, serait reléguée au deuxième étage, nous avons préféré retirer notre participation. Le Bureau de Zurich ne retira pas la sienne, mais n'occupait son stand que quelques jours.

Nous sommes d'ailleurs arrivés à la conclusion qu'il est tout à fait inutile que la Suisse soit officiellement représentée, à ces foires, par deux institutions poursuivant le même but. Nous considérons que si le Bureau de Zurich juge nécessaire d'y avoir un stand et de l'occuper lui-même, il n'y a pas de raison pour que nous fassions, de notre côté, les frais d'une installation. Le Bureau de Zurich ayant décidé d'organiser lui-même un Bureau de renseignements à la Foire de Lyon du printemps 1926, nous nous sommes donc effacés devant sa décision et l'avons laissé faire. Mais nous ne pouvons nous empêcher de penser que c'est notre Chambre de Commerce qui devrait être officiellement chargée d'installer, dans les Foires françaises, un Bureau suisse de renseignements. Nous avons donc entamé des pourparlers dans ce sens et avons bon espoir d'amener l'Office de Zurich à reconnaître la justesse de notre manière de voir.

Comptoir Suisse de Lausanne et Foire Internationale de Produits Coloniaux et Exotiques. — Cette manifestation, vous le savez, a eu lieu à Lausanne, avec un plein succès, du 28 juin au 27 juillet 1925. La Direction du Comptoir Suisse avec laquelle nous entretenons toujours les rapports les plus étroits, avait bien voulu mettre un stand à la disposition de notre Chambre de Commerce. Nous avons accepté son offre avec reconnaissance et avons installé, au centre de la Foire de produits coloniaux et exotiques, aux côtés du Bureau Industriel Suisse, un petit bureau de renseignements qui, nous pouvons le dire, a beaucoup contribué à faire mieux connaître à nos compatriotes et aux Français qui ont visité cette Foire en grand nombre, le rôle et l'utilité de notre Chambre de Commerce.

Union des Chambres de Commerce Suisses à l'Étranger. — Nous rappelons que le 19 avril 1925, à Bâle, avec nos Chambres de Commerce Suisses à Bruxelles, à Gênes et à Vienne, nous avons fondé l'*Union des Chambres de Commerce Suisses à l'Étranger*. Cet organisme nouveau, dont le siège central est pour l'instant à Paris, dans nos bureaux, a consacré la première année de son existence à des échanges de communications dans le but de se mettre d'accord sur diverses questions dont quelques-unes délicates.

Chambre de Commerce internationale. — Notre Chambre de Commerce, vous le savez, est depuis plusieurs années, membre de la Chambre de Commerce Internationale dont elle suit les travaux avec le plus grand intérêt. Au mois d'octobre dernier, elle est devenue

membre du Comité National Suisse de la Chambre de Commerce Internationale. Ce Comité se compose de huit membres dont un représente notre Chambre de Commerce. M. Henri Heer, membre de notre Conseil, a bien voulu accepter de nous y représenter et vous vous joindrez certainement à nous pour lui en exprimer ici notre vive reconnaissance.

D'autre part, le Comité national suisse de la Chambre de Commerce Internationale a décidé de nommer un Commissaire administratif permanent résidant à Paris. Son choix s'est porté sur notre ami M. Maurice Trembley, qui remplit donc désormais, en outre de ses fonctions de Secrétaire général de notre Chambre de Commerce, celles de Commissaire administratif pour la Suisse, auprès de la Chambre de Commerce Internationale.

Vous approuverez certainement cet ensemble de décisions et de nominations qui ont le double mérite d'assurer notre contact étroit avec les organes suisses de la Chambre de Commerce Internationale et de permettre notre participation plus effective aux travaux de cette grande institution internationale.

La question des zones. — Dans notre dernier rapport, nous nous sommes fait l'écho de la satisfaction générale ressentie en Suisse comme en France à la nouvelle de la signature, entre le Gouvernement français et le Gouvernement suisse, d'un compromis d'arbitrage appelé à mettre fin à l'irritant différend franco-suisse au sujet de la question des zones franches de la Haute-Savoie. Dès l'été de 1925, ce compromis a été ratifié par les Chambres fédérales. A l'heure actuelle, les Chambres françaises ne l'ont pas encore ratifié, mais comme le désir de voir cette question tranchée par les voies de l'arbitrage n'est pas moins intense en France qu'en Suisse, nous avons lieu de croire que la ratification par le Parlement français ne saurait tarder beaucoup plus longtemps.

Renouvellement des cartes d'identité. — Nous avons obtenu de la Préfecture de Police de la Seine la permission de nous occuper pour les membres de notre Chambre, du renouvellement de leurs cartes d'identité, de celles de leurs femmes, de leurs enfants et de leurs employés ou domestiques de nationalité suisse. Nous avons été heureux de pouvoir éviter à nos membres des visites réitérées à la Préfecture et de longues attentes dans des couloirs encombrés de monde.

Notre section de Lyon a rendu le même service à ses membres.

Ce service spécial a été très apprécié et un certain nombre de compatriotes qui n'étaient pas encore membres de notre Chambre, ont saisi avec un certain empressement cette excellente occasion de demander leur admission. Dans quelques mois, nous serons sans doute amenés à faire revivre ce service, puisque les cartes d'identité des étrangers devront être renouvelées en 1927.

Publicité pour les Foires et Expositions suisses. — La Foire de Bâle, comme elle l'avait déjà fait l'année précédente, ainsi que l'Exposition Internationale de Navigation Intérieure et d'Exploitation des Forces Hydrauliques, ont chargé notre Chambre de Commerce de leur campagne de publicité en France et nous avons eu la satisfaction d'apprendre que les visiteurs français ont été très nombreux à la Foire de Bâle, alors que l'on aurait pu s'attendre à ce que le cours du change les décourage de s'y rendre.

Notre dîner du 4 juin 1925. — A l'occasion de notre Assemblée Générale du 4 juin 1925, nous avons donné, ce soir-là, à l'Hôtel Continental, un dîner de quatre-vingts couverts, sous la présidence de notre Ministre, M. A. Dunant.

M. Chaumet, Ministre du Commerce, avait bien voulu honorer ce dîner de sa présence et y a prononcé un discours tout empreint, à l'égard de la Suisse, d'une cordialité qui nous a été, à tous, particulièrement sensible. De nombreuses et éminentes personnalités françaises, ainsi que les présidents de plusieurs Chambres de Commerce étrangères, avaient bien voulu se joindre ce soir-là, aux personnalités de notre colonie suisse et aux membres de notre

Chambre de Commerce. Le contact qui s'est ainsi établi entre les convives, les conversations échangées, les discours prononcés ont été, à tous égards, bienfaisants et utiles.

Réunions dans nos bureaux. — Durant le printemps, l'été et l'automne de 1925, notre salle du Conseil a servi de lieu de réunion à l'Association des Commissaires étrangers, auprès de l'Exposition Internationale des Arts Décoratifs, présidée par notre Ministre, M. Dunant.

Nous avons également mis notre salle à la disposition des exposants de l'horlogerie, à des groupes de membres intéressés à l'application des lois fiscales et à divers autres groupements.

Film de la descente du Rhône. — Avec la collaboration de la Ligue Maritime Française, nous avons eu le plaisir de pouvoir présenter le 10 mars dernier, à la Sorbonne, un film de la descente du Rhône en pirogue canadienne, de Genève à Marseille. Notre Ministre, M. Dunant, qui présidait la séance, et M. Le Trocquer, ancien Ministre des Travaux publics, ont prononcé de courtes allocutions. M. Bron, conseiller d'Etat de Genève, a fait une intéressante causerie sur la navigation du Rhône et M. Louis E. Favre, de Genève, l'un des participants de cette expédition, a exposé les conditions dans lesquelles elle fut organisée.

Nos sections de Lyon et de Marseille. — Nos sections de Lyon et de Marseille, il est bon qu'on le sache, ne sont pas étrangères au développement de l'activité de notre Institution. Nous apprécions à sa réelle valeur l'appui moral et matériel que nous recevons des régions du Rhône et du Midi. A Lyon, M. Jacques Muller, Président et émulateur émérite d'un Comité qui ne demande qu'à le seconder, sait imprégner à cette section sa confiance dans le rôle utile qu'elle peut jouer dans une des régions les plus industrieuses de la France. Nous manquerions à un devoir élémentaire si nous ne le félicitons pas ainsi que ses collègues et M. Béguelin, le nouveau Secrétaire permanent, du développement réjouissant qu'ils ont su donner ensemble à notre section lyonnaise.

Votre Président et votre Secrétaire général se sont rendus à Lyon au début de décembre. Ce fut l'occasion d'organiser un de ces « banquets-conférences » dont parlait un de nos précédents rapports et dont l'initiative heureuse est précisément née à Lyon. L'accueil le plus cordial leur a été fait par un grand nombre de membres de la section lyonnaise et par plusieurs personnalités amies.

Notre Secrétaire général a fait une causerie intéressante sur « Les relations franco-suisse et le rôle de notre Chambre de Commerce ». Ecoutée avec une attention soutenue et vivement applaudie, la démonstration qu'il a faite des services que rend notre Institution et de ceux plus importants encore qu'elle rendra dans l'avenir, a déterminé une douzaine de convives à nous donner, sur-le-champ, pour ainsi dire, leur adhésion.

Le voyage s'est poursuivi sur Marseille où vos représentants, accueillis avec cette bonne grâce qui caractérise nos amis de notre section de Marseille et du Sud-Est, ont pu se rendre compte du développement heureux que prend aussi cette section. Chaque mois ses membres se réunissent en un déjeuner amical suivi d'une séance, sous la présidence toujours dévouée et cordiale de M. Georges Angst. Vos représentants ont pris part à l'un de ces déjeuners, donné à leur intention et ont assisté avec intérêt aux délibérations qui ont suivi. Le soir, au Cercle Suisse, notre Secrétaire général a répété la causerie qu'il avait faite à Lyon. Elle ne fut pas moins attentivement écoutée à Marseille et elle eut également un résultat matériel appréciable sous la forme d'un certain nombre d'adhésions nouvelles à notre Chambre de Commerce.

Qu'il soit permis à votre Président et à votre Secrétaire général d'adresser encore tous leurs remerciements à nos sections de Lyon et de Marseille pour l'aimable accueil qui leur a été fait.

Ces sections sont très vivantes et sont certainement appelées à étendre encore leur influence. Leur tâche est facilitée par l'appui qu'elles reçoivent de nos consuls, M. Meyer à

Lyon, M. Paul Leuba à Marseille, tous deux Présidents d'Honneur, auxquels nous exprimons ici nos sentiments de vive gratitude et de très haute estime.

Effectif de notre Chambre de Commerce. — Vous avez pu constater par la lecture de notre *Bulletin mensuel* que le nombre de nos membres s'est accru de mois en mois d'une manière tout à fait encourageante. Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1925, notre effectif total a passé de 492 à 604 membres. Nous avons donc enregistré en 1925 un gain de 112 membres dont voici la répartition comparée à notre effectif au 31 décembre 1924 :

	1924	1925 en augmentation	en 1925
Membres effectifs fondateurs.....	85	86	1
— effectifs	350	430	80
— adhérents fondateurs.....	10	17	7
— adhérents	47	71	24
Totaux	492	604	112

Nous pouvons vous dire que depuis le 1^{er} janvier 1926, la cadence des adhésions nouvelles s'est encore accélérée et vous apprendrez avec plaisir qu'à l'heure actuelle, notre effectif total est de 702 membres, c'est-à-dire qu'il s'est accru de 98 membres dans les cinq premiers mois de cette année, ce qui porte à 210 le total des nouveaux membres accueillis depuis le 1^{er} janvier 1925.

Ajoutons que nos sections de Lyon et de Marseille ont grandement participé à nos efforts de recrutement. La section lyonnaise s'est augmentée de 39 nouveaux membres et la section de Marseille de 19.

Notre situation financière. — Cet accroissement continu du nombre de nos membres nous a valu une augmentation très appréciable de nos recettes. Mais le rapport de notre trésorier vous montrera que nos dépenses, elles aussi, ont augmenté en raison du renchérissement de toutes choses.

Notre *Bulletin mensuel* a constitué, en 1925, l'un des plus importants chapitres de nos dépenses. Mais ce *Bulletin*, nous le constatons, est un bon instrument de propagande. Il a certainement favorisé le recrutement des nouveaux membres et contribué, dans une très grande mesure, au développement de notre activité générale. Nous n'avons donc pas reculé devant l'augmentation des dépenses que représentait l'augmentation du nombre de ses pages, qui a passé de 16 à 20 et à 24. Nous n'avons pas non plus reculé devant l'augmentation de son tirage, malgré l'accroissement des frais d'impression, de papier et d'affranchissement qui en devait résulter.

Nous ne croyons pas nous être trompés en nous inspirant de ce principe qu'il faut semer si l'on veut récolter. Nous constatons, en effet, que ces améliorations ont attiré les annonceurs et sommes heureux de pouvoir vous dire qu'à l'heure actuelle, les dépenses afférentes au *Bulletin mensuel* sont à peu de chose près équilibrées par les recettes provenant des annonces. Nous espérons donc que vous approuverez les sacrifices que nous avons faits, momentanément, dans le but d'améliorer et la présentation et la diffusion de notre *Bulletin mensuel*.

Nous saisissons cette occasion de remercier les journaux et revues qui, en France comme en Suisse, veulent bien citer notre *Bulletin* et nous aident ainsi à étendre son utilité.

En présence de la dépréciation du franc français et du renchérissement de la vie qui en a été la conséquence, votre Conseil s'est demandé s'il n'y aurait pas lieu d'augmenter le minimum des cotisations. Il a examiné cette question à diverses reprises. Il s'est demandé,

d'autre part, s'il n'y aurait pas lieu de prévoir une finance d'entrée que nos nouveaux membres auraient à verser une fois pour toutes, au moment de leur admission. Pour le moment votre Conseil ne s'est décidé à vous proposer ni une augmentation du minimum de la cotisation, ni la création d'une finance d'entrée. Il conserve l'espoir que c'est dans le grand nombre de ses membres plutôt que dans un relèvement des cotisations que notre budget trouvera l'accroissement de ressources grâce auquel nous pourrons donner leur plein développement aux services que rend notre institution. Mais si cet espoir était déçu, c'est-à-dire si, dans le courant des prochains mois, le renchérissement de la vie faisait décidément ressortir l'insuffisance de nos recettes, votre Conseil se résoudra à vous proposer d'augmenter le minimum des cotisations. Peut-être aussi vous demandera-t-il d'établir en francs suisses le minimum de la cotisation de ceux de nos membres qui résident en Suisse.

Nous devons ajouter que, cette année, un plus grand nombre de nos membres résidant en Suisse, ont spontanément augmenté leur cotisation. Nous leur sommes très reconnaissants d'avoir d'eux-mêmes compris que le montant de leur cotisation n'est plus en rapport avec les services réels et reconnus que rend notre Chambre de Commerce. Nous souhaitons que leur exemple soit suivi par beaucoup d'autres membres résidant en Suisse.

Proposition de modification de nos statuts. — Sous l'empire des circonstances, les fondateurs de notre Chambre de Commerce ont dû prendre certaines précautions indispensables. Les circonstances s'étant modifiées, votre Conseil, après mûr examen, a pensé que le moment était venu de vous proposer les modifications que vous avez sous les yeux et sur lesquelles nous vous demanderons tout à l'heure de vous prononcer. Vous aurez d'ailleurs remarqué que les modifications que nous vous proposons d'apporter à l'article 10 donnent toute garantie contre des possibilités d'abus et conserveront à notre Chambre de Commerce l'esprit dans lequel elle a été fondée.

Remerciements. — Nos remerciements vont, tout d'abord, à notre infatigable Ministre, M. A. Dunant. Malgré l'activité débordante qu'il déploie et que vous connaissez tous, il trouve toujours le temps de nous accueillir avec cette bonne grâce qui lui est coutumière. Dans les temps difficiles que nous traversons, les problèmes qui se présentent à nous semblent devenir plus complexes et souvent aussi, plus délicats. Il est donc naturel qu'ils nous mettent en contact de plus en plus étroit avec la légation dont le concours nous est précieux et indispensable.

Nous disons également merci à M. Robert Juvet, secrétaire de légation, chargé du service commercial, pour le précieux appui qu'il ne cesse de nous donner en mettant à notre disposition sa connaissance approfondie des nombreuses questions relevant des divers domaines de notre activité.

Enfin, disons à notre Secrétaire général combien nous apprécions son esprit d'initiative, cause du développement si réjouissant de notre institution. Nous lui sommes reconnaissants de son dévouement et le félicitons de la distinction avec laquelle il remplit son rôle. M. Léon Mathez, notre Secrétaire-Archiviste, a toute notre gratitude pour le zèle et la compétence qu'il apporte à ses fonctions qui exigent des connaissances infiniment variées et une grande force de travail.

Merci aussi à nos autres collaborateurs qui apportent à l'activité de notre Secrétariat général un concours intelligent et dévoué.

MONSIEUR LE MINISTRE,

MESSIEURS,

Nous espérons que le résumé que nous venons de vous donner de notre activité durant l'exercice écoulé vous aura montré que notre Chambre de Commerce n'est pas une formation inerte. Elle est un organisme vivant et agissant. Les problèmes d'intérêt général

ou les difficultés d'ordre individuel ne sont pas pour elle autant de thèmes à discussions académiques. Elle les aborde au contraire avec la volonté de les résoudre par les voies les plus pratiques et les plus courtes. Le nombre de ses adhérents ne se serait pas accru de plus de 30 % en moins de 18 mois si son utilité réelle n'était très généralement reconnue et si elle n'avait, à son actif, une longue série de services rendus.

Nous entrevoyons que la continuation de son développement lui permettra de rendre des services plus nombreux encore, plus variés et plus importants, à nos membres, à notre pays, aux bonnes relations franco-suisse. C'est à quoi tendront tous nos efforts et nous tenons, en terminant, à renouveler respectueusement à nos Autorités fédérales, l'assurance qu'en toutes circonstances elles trouveront la Chambre de Commerce Suisse en France prête à répondre à leur appel, chaque fois qu'elles voudront mettre ses services à contribution.

Au nom du Conseil d'Administration :

Le Président,

J.-L. COURVOISIER.

Rapport du Trésorier sur l'Exercice 1925

MONSIEUR LE MINISTRE,

MESSIEURS,

A l'appui du rapport documenté que vous venez d'entendre, il me reste à vous présenter les comptes de la Chambre de Commerce Suisse pour l'exercice 1925.

Les recettes se sont élevées à la somme de fr. 145.272,55 et les dépenses ont atteint la somme de fr. 180.692,50, soit :

RECETTES :

Cotisations :

Membres effectifs fondateurs	38.900 »	
Membres adhérents fondateurs	9.950 »	
Membres effectifs	42.225 90	
Membres adhérents	6.250 »	
		97.325 90
Compte d'intérêts		812 25
Compte de change		17.764 »
Recettes diverses		29.370 40
		145.272 55

DÉPENSES :

Appointements	73.550 »
Frais généraux	47.339 95
Loyer et Contributions	34.580 75
Section Lyonnaise	10.221 80
Section du Sud-Est	15.000 »
	180.692 50